



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 OCTOBRE 2019

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Absent :	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2019
2. Présentation du budget 2020
3. Discussion et décision sur le bâtiment route de la Louvière 7
4. Droit d'opposition des Conseillers municipaux aux décisions du FI
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h.

1. Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2019

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2. Présentation du budget 2020

Avant tout, **Mme Radice** énumère les documents distribués aux conseillers, puis **M. le Maire** la remercie, ainsi que M. Telès de la Fiduciaire Chavaz, pour tout le travail de préparation du budget 2020.

En introduction, **M. le Maire** fait les remarques suivantes :

- Certaines commissions n'ayant pas rendu de demandes de budget, certains frais ont été reconduits tacitement.
- Aucun grand projet d'investissement n'est prévu en 2020.
- Sur la base des données rassemblées par Mme Radice, l'Exécutif a effectué un premier tri des dépenses qui a ensuite été étudié par la commission des finances lors de la séance du 7 octobre. À son issue, un consensus a permis d'élaborer le budget présenté au Conseil municipal ce soir.
- Le budget 2020 est équilibré, avec des amortissements extraordinaires prévus et une baisse d'un point du centime additionnel.

M. le Maire prend tour à tour les différents tableaux et les commente.

Document 1 : résultats nets par fonctions

Ce tableau permet de voir le pourcentage des charges et des recettes par catégorie et leur évolution par rapport au budget 2019.

Document 2 : Budget 2020

Cette liste montre tous les comptes de fonctionnement dans le détail, mais lors du vote d'approbation, les totaux seront présentés avec deux natures et deux fonctions seulement.

M. le Maire passe en revue les comptes qui nécessitent une explication.

01 Conseil municipal et Exécutif

0110.10.31090.00	8'266.00	Conseil municipal. Matériel électoral et fournitures Frais liés aux élections communales.
0110.10.31320.00	12'000.00	Conseil municipal. Honoraires de conseillers externes Réviseur des comptes MCH2.

02 Services généraux

0220.00.30300.00	11'000.00	Personnel intérimaire Archivage laissé en attente depuis le début de la rénovation de la mairie.
0220.00.31020.00	17'300.00	Imprimés, publication Suppression d'une publication du journal communal
0220.00.31320.00	46'900.00	Honoraires externes Le travail du secrétariat sera réparti différemment avec l'arrivée de la nouvelle employée et une partie de la saisie comptable sera faite en interne.
0220.00.31990.00	8'000.00	Autres charges d'exploitation Une somme est prévue pour des cadeaux aux conseillers/exécutifs ne se représentant pas pour la prochaine législature.
0220.00.36120.00	3'258.00	Cotisations ACG Montant décidé par le Fonds Intercommunal
0290.00.38300.00	40'040.00	Immeubles administratifs. Contribution FIDU. Amortissement complémentaire S'ajoute à l'amortissement annuel du FIDU
0290.03.31110.00	600.00	Salle communale. Acquisition machines et outillage
0290.03.31510.00	13'000.00	Salle communale. Entretien machines et outils Achat d'un défibrillateur et frais liés de maintenance.

1 Ordre et Sécurité publics, Défense

1406.00.36120.00	13'400.00	État civil Chêne-Bougeries-Voirons. Participation aux frais arrondissement Montant donné par le Groupement.
------------------	-----------	--

15 Service du feu

1500.00.31590.00	10'500.00	Entretien des hydrantes Changement planifié.
1506.00.36120.00	38'774.00	Service du feu, organisation régionale. Participation aux dépenses et frais SIS Montant voté par l'ACG.

2 Formation

2170.00.31100.00	8'700.00	École. Acquisition de mobilier et agencement Adaptation pour l'installation de tableaux interactifs dans les classes (matériel informatique payé par le canton).
2170.00.31440.00	13'600.00	École. Entretien des bâtiments. Ordinaire Peinture des salles.
2180.00		Accueil de jour. Restaurant scolaire Augmentation des frais, des refacturations et des dédommagements du GIAP dû à l'accroissement de la fréquentation (+10 enfants/jour – arrivée des 4P).
2180.30.36120.00	70'450.00	GIAP. Cotisation de fonctionnement En augmentation de environ Fr. 10'000 par an.

3 Culture, sport et loisirs, églises

3290.00.31300.04	29'600.00	Culture, Autres fêtes Non renouvellement du soutien au festival Antigél
3410.00.36360.00	25'200.00	Sports. Subv Encouragement au sport Octroi de Fr. 15'000 au Tennis-Club de Presinge pour l'aide à la rénovation de leur 2 ^{ème} court. Suppression de Fr. 3'000.- au Tour de Presinge qui fonctionne bien et qui a suffisamment de sponsors.
3420.02.31300.06	6'500.00	Loisirs aînés et jeunes. Sortie des jeunes Une sortie est prévue, à confirmer avec la nouvelle équipe de la prochaine législature.

5 Sécurité sociale

5450.00.36370.00	28'100.00	Prestations aux familles. Subv aux personnes privées Les demandes d'aide par les particuliers sont en hausse.
5451.00.36360.01	173'889.00	Crèches et garderies. GIPE Meinier
5451.00.36360.02	139'900.00	Crèches et garderies. EVE Puplinge Les deux entités font des efforts pour contenir les coûts, voire pour les baisser.
5451.00.46310.00	40'684.00	Crèches et garderies. Fondation pour dével accueil préscolaire Revenu découlant de la Réforme de la fiscalité.
5920.00.36380.00	35'000.00	Domaine social. Subventions en Suisse
5930.00.36380.00	35'000.00	Domaine social. Subventions à l'étranger Maintien de la somme allouée

6 Transports

6150.00.31110.00	21'000.00	Routes communales. Acquisition de machines Achat d'une fraise pour le tracteur pour le curage des fossés + achat d'un radar pédagogique.
6150.00.38301.00	119'552.00	Routes communales. Amort complémentaires Amortissement du solde des travaux d'aménagement de 2011 du Triangle à l'entrée du village.
6150.00.46120.00	20'000.00	Routes communales. Dédommagement communes Revenu provenant du service de balayage à Puplinge.
6220.00.36370.00	21'000.00	Trafic régional. Participation abonnement TPG Avec Fr. 200.-/abon annuel, Presinge reste la commune la plus généreuse du canton.
6330.00.36370.00	3'500.00	Transports autres. Encouragement mobilité douce Le canton a cessé sa subvention pour les VAE et les demandes sont moins nombreuses.

7 Protection environnement / Aménagement du territoire

7201.00.31310.00	15'000.00	Traitement des eaux usées. Planifications tiers. Collecteurs Frais du bureau d'ingénieurs pour travaux d'assainissement au chemin des Blessonniers.
7201.00.31430.00	40'000.00	Traitement des eaux usées. Entretien canalisations et collecteurs Maintien du programme sur cinq ans du curage des collecteurs.

7206.00.461220.00	85'362.00	Traitement des eaux usées. FIA Loyer Remboursement des frais s/canalisations. 40 annuités.
7301.00.31110.00	945.00	Gestion des déchets. Acquisition matériel et mobilier Achat de récupérateurs de déchets de cuisine pour 5 emplacements dans la commune. Les levées seront faites 1x/semaine.
7301.12.31200.01	5'000.00	Gestion déchets encombrants. Frais de traitement
7301.12.31200.02	10'000.00	Gestion déchets encombrants. Frais de levée Adaptation des montants au budget selon une projection avec l'arrivée du système MOBILITRI dans la région. Dépend de l'acceptation de toutes les communes Arve & Lac.
7900.00.31410.00	60'000.00	Aménagement du territoire. Entretien Nant allant vers Carra depuis la route de Basselat doit être curé et végétalisé.

9 Finances et Impôts

9100.00

Impôts

Au vu des résultats positifs depuis 10 ans et les prévisions fiscales reçues par l'AFC, la commission des finances a proposé de baisser d'un point le centime additionnel et le budget présenté tient déjà compte de cette baisse.

M. le Maire explique que la baisse du centime additionnel est un geste politique pour les grands contribuables de la commune qui permettent grâce à leurs impôts de faire tourner aisément les finances de Presinge. La valeur du centime étant d'environ Fr. 52'000, ce manque ne doit normalement pas mettre en péril la commune. Il relève que son adjoint n'est pas favorable à cette modification.

À la demande de **Mme Spinedi, M. Carrat** dit qu'il estime que la commune s'est engagée dans beaucoup de lourds investissements qu'il va falloir assumer les prochaines années, qu'elle n'est pas à l'abri de perdre un ou plusieurs gros contribuables, que le premier budget établi par Mme Radice présentait un déficit de Fr. 170'000 pour lequel l'Exécutif a dû trouver des économies à faire dans tous les postes afin d'arriver avec un budget équilibré devant la commission des finances. Pour lui, la prudence refuserait cette baisse du centime.

M. Beausoleil donne les arguments de la commission en faveur de cette proposition de baisse :

- La commune prend un risque limité à environ Fr. 52'000 (valeur actuelle du centime additionnel)
- Le budget présenté inclut des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 160'000.-. S'il devait y avoir une baisse importante des revenus, ils pourraient ne pas être activés.
- Pendant la durée de la présente législature, de gros investissements ont été engagés pour le Patrimoine financier (ex : rénovation d'immeubles locatifs), des canalisations ont été assainies, un crédit pour le PLQ du développement villageois a été voté, des dépenses ont été faites pour l'entretien du Patrimoine administratif (rénovation de la Mairie) et toutes les subventions ont été maintenues. La baisse du centime additionnel doit être considérée comme un geste vers les contribuables les plus importants de la commune pour boucler la législature en touchant tous les habitants.
- La position de Presinge par rapport aux autres communes genevoises ne changera pas avec cette modification, ni dans le classement du taux, ni dans le classement par fortune immobilière.
- Cette décision est possible, grâce à l'excellente gestion des finances de la commune qui est saine et qui présente un résultat positif depuis plus de 5 années.

M. le Maire reprend la parole et donne encore quelques explications de lecture des autres tableaux concernant les amortissements du patrimoine administratif, le plan des dépenses d'investissements de 2020 et la situation des emprunts du patrimoine financier. Il précise que les délibérations de novembre consisteront à approuver le budget de fonctionnement, le taux du

centime additionnel, le plan d'investissements, le montant minimum de la taxe professionnelle et son taux de dégrèvement, ainsi que le crédit pour le FIDU.

Total général

3'839'242.00	Total des charges
3'844'002.00	Total des revenus
4'760.00	Excédent présumé

S'il y a des questions ou des remarques, elles peuvent être adressées, avant la prochaine séance du Conseil, aux membres de l'Exécutif, de la commission des finances ou à Mme Radice.

M. Romand, président de la commission des finances, décrit les graphiques qu'il a distribués et confirme que la commission propose d'approuver le budget 2020 tel qu'il est présenté ce soir.

3. Discussion et décision sur le bâtiment route de la Louvière 7

M. le Maire revient sur la situation déjà évoquée de ce bâtiment inoccupé et vétuste, pour lequel l'Exécutif ne veut pas entreprendre actuellement des travaux de rénovation conséquents et chers. Il ouvre la discussion sur une proposition de vente de cet immeuble.

M. Coppo se demande pourquoi vendre, car ce bâtiment pourrait être utile lorsque la rénovation de l'auberge communale sera effectuée. Il aimerait savoir si une valeur de vente a déjà été avancée.

M. Carrat n'a aucune idée d'un prix de vente. D'autre part, il pense que la commune ayant déjà beaucoup de logements, il n'est pas indispensable d'ajouter celui-ci dans le parc immobilier. Le montant de la vente pourrait permettre d'avoir des fonds pour la rénovation de l'auberge uniquement. Pour lui, ce bâtiment coûte et coûtera encore, car il continue à se dégrader. Seulement, avec tous les dossiers en cours, l'Exécutif n'aura pas assez de temps pour s'occuper de celui-ci avant 5 ou 6 ans.

Pour **M. Beausoleil**, ce bâtiment, très vétuste et orienté au nord, n'a pas beaucoup d'intérêt et une décision devrait être prise avec une vision précise pour son futur. Dans l'intervalle, il suggère de le murer pour éviter qu'il soit occupé par des squatters.

M. Coppo estime que l'emplacement est stratégiquement bien placé dans l'optique du nouveau plan villageois et qu'il pourrait être très utile en changeant éventuellement son affectation.

M. Thorens trouve que les informations manquent pour pouvoir prendre une décision ce soir et propose de renvoyer d'envoyer (modification demandée par M. Coppo lors de l'approbation du pv le 11.11.19) le dossier à la commission des bâtiments pour qu'elle revienne avec plus d'arguments et de données. Il souligne qu'une visite des lieux avait été demandée par M. Durafour et qu'elle est toujours nécessaire pour l'ensemble du Conseil.

M. Coppo, président de la commission des bâtiments, en prend note et donnera suite à ces demandes.

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal peut exercer son droit d'opposition à la décision du FI prise le 28 septembre 2019, dont le détail a été communiqué par courrier électronique, jusqu'au 18 novembre 2019 et qui concerne la modification des contributions annuelles des communes en 2020.

5. Informations de la Mairie

Nouveaux statuts du GIAP

Par message électronique, les nouveaux statuts du GIAP ont été communiqués aux Conseillers. Il s'agira de les approuver par une délibération qui sera votée en novembre.

Élections communales 2020

M. le Maire attire l'attention sur le fait qu'aucun flyer électoral ne doit utiliser les armoiries de Presinge pour ne pas être invalidé.

Auberge communale

M. Carrat relate que suite au rapport du service d'hygiène établi pendant l'été, des travaux de maçonnerie, d'électricité et de ferblanterie ont été réalisés. Il reste la ventilation à nettoyer d'urgence. La locataire a déposé sa demande pour l'autorisation d'exploiter et s'occupe déjà de repeindre et décorer les locaux. Elle espère pouvoir ouvrir l'établissement en décembre ou en janvier au plus tard.

Louvière 17-21

Le montage de l'échafaudage est presque terminé, les délais et les coûts devront être tenus. Il apparaît que 20 vélux sur 25 devront être changés. L'architecte a fait une demande pour des subventions de l'État qui pourraient se monter à Fr. 60'000.-.

Dépendances de la Ferme Gallay

Le concours pour l'attribution du mandat d'architecte qui conduira les travaux est achevé et c'est le bureau Dubouchet, Contat, Aeby Architectes Associés SA qui l'a emporté.

Coopérative Quercus

Par une lettre du 29 août 2019, la coopérative a répondu qu'elle remerciait la commune pour sa proposition de prêt, mais qu'elle n'en avait pas besoin pour sa trésorerie.

Agenda

- 8 octobre : sortie des Aînés. **M. le Maire** remercie Mme Spinedi pour toute l'organisation et tous les accompagnants pour leur présence. Tout s'est très bien passé et d'excellents retours sont parvenus à la mairie.
- 1^{er} novembre : Presin'Jeux
- 2 novembre : Dégustation de vins, organisée par l'Amicale 1243
- 6 novembre : spectacle de la Revue genevoise
- 15 novembre : approbation du budget suivi par le repas de fin d'année du Conseil municipal
- 10 décembre : fête de l'Escalade à Presinge. **M. le Maire** demande que l'ensemble des conseillers des commissions sociale et manifestations soient présents pour occuper plusieurs postes lors de cet évènement. Il les prie de s'adresser directement à Mme Spinedi.
- 16 décembre : Repas de Noël des aînés. Le secrétariat recueille les noms des conseillers qui seront présents ce jour-là pour aider au service du repas.
- 19 décembre : Noël communal. Les chants des enfants et l'arrivée du Père Noël auront lieu à l'église et la partie festive à la salle communale.

Journal communal

Le dernier délai pour remettre les articles ou les informations pour le prochain numéro est le vendredi 1^{er} novembre.

Circulation

Les communes de Puplinge et Presinge ont fait une demande conjointe pour fermer la route de Presinge, depuis le chemin de Bottéret jusqu'au croisement avec la route de Cornière, à la circulation des voitures le dimanche et les jours fériés. Cette voie est en effet fort utilisée par les promeneurs et c'est une mesure qui ne s'appliquera pas aux riverains.

Développement villageois

L'enquête technique est terminée pour le PLQ, il faut maintenant répondre à chaque demande de compléments de tous les départements qui ont fait des remarques. De plus, il faut effectuer une modification de zone pour que toutes les parcelles incluses dans le projet villageois soient en 4B Développement. Le processus est en cours et le Conseil municipal devra donner sa position prochainement. Enfin, une analyse complémentaire des sols est exigée et **M. le Maire** vient de donner son accord pour un montant de Fr. 1'500.- pour l'exécuter.

6. Propositions individuelles et questions

M. Beausoleil signale que la Ville de Genève a voté l'urgence climatique avant Presinge.

M. Coppo revient sur la question qui a été posée en début de législature du statut de la sculpture installée dans le triangle de l'entrée du village. **M. le Maire** concède qu'il n'a pas la réponse et que l'Exécutif recontactera l'artiste.

M. Ackermann voudrait connaître ce qu'il en est du solde de la caisse de l'ex-compagnie de pompiers de Presinge. **M. Carrat** lui répond que tous les comptes officiels ont été transférés au GILS au moment de sa création et qu'il ne reste rien à Presinge.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire :